



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
-----  
MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	19

Le mercredi 14 juin 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 9 juin 2023

### DELIBERATION

N° 125/2023

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

### OBJET :

Adhésion à la Communauté  
Professionnelle Territoriale  
de Santé (CPTS)

**ABSENTS :** Marylène WALKOWIAK, Herbert WOLFERS, Jérôme BOUERI, André IPERT.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Herbert WOLFERS à Isabelle SAUVE, Jérôme BOUERI à Julia BONNET, André IPERT à Michel BRAUN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

### Monsieur le Maire expose :

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de la Riviera Française est une association loi 1901 dont l'activité est définie par l'article L.432-12 du Code de la santé publique. Créée en octobre 2019, elle regroupe plus de 160 professionnels de santé libéraux exerçant dans les 15 communes de la CARF et de Cap d'Ail qui s'organisent autour d'un projet de santé visant à répondre aux problématiques rencontrées par la population de ces territoires. Le détail de ses missions est contractualisé par un Accord Cadre Interprofessionnel (ACI) validé par l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie.

La CPTS de la Riviera Française développe ainsi des actions locales au bénéfice direct des habitants de la Commune en contribuant à l'accès aux soins, en proposant des actions de prévention, en

coordonnant les acteurs du milieu sanitaire et médico-social et en développant l'exercice professionnel coordonné. L'ensemble de ces actions sont d'ailleurs aujourd'hui reconnus comme des leviers importants, contribuant à l'attractivité du territoire et favorisant l'installation de nouveaux praticiens de ville.

La construction de ces réponses concrètes aux besoins de santé de la population ne peut se réaliser qu'en articulation avec l'expertise des collectivités territoriales. Pour cela, l'association a créé, au sein de ses instances de gouvernance, un collège dédié aux élus des collectivités territoriales, leur permettant de participer activement au développement de actions de la CPTS.

**Monsieur le Maire** propose donc ce jour d'adhérer à la CPTS.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

**ACCEPTTE** la cotisation de 100 € pour l'année 2023.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2023 en section de Fonctionnement.

**AUTORISE Monsieur le Maire** à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE



Pour copie conforme

Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN